

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 0555^e séance tenue le 20 janvier 2014,
à 14 heures, à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : le recteur : M. Guy Breton; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable : Mme Louise Béliveau; la vice-rectrice aux relations internationales, à la francophonie et aux partenariats institutionnels : Mme Hélène David; la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation : Mme Geneviève Tanguay; les doyens : Mme Hélène Boisjoly, M. Jean-Claude Breton, M. Michel Carrier, M. Roch Chouinard, M. Giovanni De Paoli, M. Pierre Fournier, Mme Francine Girard, M. Gilles Lavigne, M. Pierre Moreau, Mme Isabelle Panneton; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova; le directeur du Département de kinésiologie : M. François Prince; le directeur général de la Direction générale des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : Mme Marie Alderson, Mme Leila Ben Amor, M. Karim Benyekhlef, M. Pierre Bourgouin, M. Hugues Cormier, Mme Lyne Da Sylva, Mme Monique Desroches, Mme Josée Dubois, M. Carl Gagnon, Mme Roseline Garon, M. Philippe Gauthier, M. Claude Giasson, Mme France Houle, M. Stéphane Molotchnikoff, M. Laurence McFalls, M. Christian Nadeau, M. Antonio Nanci, M. Jean Piché, M. Jean Portugais, M. Alexandre Prat, M. Michel Max Raynaud, Mme Sophie René de Cotret, M. Rémy Sauvé, M. Sébastien Sauvé, M. François Schiettekatte, M. Jean-Luc Sénécal, M. Hugo Soudeyns, M. Luc Stafford, Mme Nathalie Trépanier, M. Éric Troncy, Mme Marion Vacheret, Mme France Varin, Mme Elvire Vaucher; les représentants du personnel enseignant : Mme Line Castonguay, Mme Renée Delaquis, Mme Lisette Gagnon, Mme Frédérique Gardye, M. Alain Lalonde, Mme Nicole Lavergne, M. François Le Borgne, M. David Lewis, Mme Guylaine Messier, Mme France Nolin, Mme Sylvie Paquette; les représentants des étudiants : M. Yan Bertrand, M. Simon Blackburn, M. Francis Bouchard, Mme Fatine Kabbaj, M. Philippe Lamontagne, Mme Maud Laporte-Roy, M. Robert Martin, M. Tiago Silva; un membre nommé par le Conseil de l'Université : Mme Thérèse Cabana; une représentante du personnel : Mme Margaret Lapointe; les représentants des cadres et professionnels : M. Pierre Ménard-Tremblay, Mme Danielle Morin, M. Bruno Viens; les observateurs : Mme Kate Bazinet, Mme Marie-Claude Binette, M. Jean-Pierre Blondin, M. Serge Brochu, M. Alain Charbonneau, Mme Flavie Côté, Mme Claude Mailhot, M. Pierre Noreau, Mme Blandine Parchemal, M. Jean Renaud, Mme Madeleine Rhéaume, Mme Annie Sabourin.

ABSENTS : le doyen : M. Gérard Boismenu; le directeur de l'École polytechnique : M. Christophe Guy; le directeur de l'École HEC Montréal : M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Jean-Pierre Bonin, M. Carl Bouchard, M. Yan Burelle, Mme Marie-Thérèse Chicha, Mme Aude Dufresne, Mme Trang Hoang, Mme Arlette Kolta, Mme Sophie Laforest, M. Amissi Manirabona, Mme Maria Rosaria Pandolfi, M. Mario Talajic, M. Jean-Pierre Vaillancourt; les représentants du personnel enseignant : M. Richard J. Paradis, Mme Ekaterina Piskunova; un représentant du corps professoral des écoles affiliés : M. Christian Mascle; les représentants du personnel : M. Mario Grégoire, M. Éric Romano; les observateurs : Mme Dominique Bérubé, Mme Jacqueline Bortuzzo, Mme Geneviève Bouchard, Mme Josée Bourguignon, Mme Paule Des Rivières, M. Matthew Nowakowski, M. Yvon Pinel, M. Jean-Louis Richer.

EXCUSÉS : la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification : Mme Anne-Marie Boisvert; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau; le vice-recteur aux études : M. Raymond Lalande; les doyens : M. Christian Blanchette, M. Guy Lefebvre, Mme Louise Poirier; les représentants du corps professoral : M. Florin Amzica, M. Christian Baron, Mme Dianne Casoni, M. Jean-Marc Charron, Mme Sheila Laverty, M. Gonzalo Lizarralde, Mme Marie Marquis, Mme Élisabeth Nardout-Lafarge, Mme Sylvie Vandaele; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, M. Jean-Guy Sylvestre; un représentant du corps professoral des écoles affiliés : M. Jean Dansereau; un observateur : M. Simon Carrier.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M. Guy Breton
<u>PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	M. Serge Larochelle
<u>SECRÉTAIRE</u> :	M. Alexandre Chabot
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nomination récente

Aucune

Fin de mandat

Aucun

Le recteur souligne que la 555^e séance est la dernière à avoir lieu sous la présidence de M. Serge Larochelle, après cinq ans de bons et loyaux services à la communauté. En son nom et au nom des membres de l'Assemblée universitaire, il lui adresse ses remerciements. L'Assemblée applaudit chaleureusement M. Larochelle, celui-ci remercie l'Assemblée de la confiance témoignée au cours de toutes ces années.

Le recteur annonce ensuite que M. Pierre Noreau, professeur titulaire à la Faculté de droit, a accepté de prendre la relève à titre de président des délibérations de l'Assemblée, à compter du 17 février prochain. Le recteur le remercie de sa présence.

AVIS DE DÉCÈS

Faculté de droit

M. Jean Pineau, professeur émérite de la Faculté de droit, décédé le 15 décembre 2013.

Direction des immeubles

M. Yvon Doyer, concierge-appariteur (retraité) à la Direction des immeubles, affecté au Pavillon J.A.-DeSève, décédé le 29 novembre 2013.

Faculté de médecine

M. Jacques-Étienne Des Marchais, professeur (retraité) au Département de chirurgie de la Faculté de médecine, décédé le 27 novembre 2013.

Faculté de l'aménagement

Mme Micheline Côté, adjointe administrative (retraîtée) de l'Institut d'urbanisme à la Faculté de l'aménagement. Le décès est survenu le 1^{er} décembre 2013.

À l'invitation du recteur, l'Assemblée observe une minute de silence.

Le recteur informe que, dans le but de rendre hommage à la contribution des membres de la communauté universitaire qui nous ont quittés, la liste complète des disparus de l'année 2013 sera publiée dans la prochaine édition de FORUM et dans le prochain bulletin UdeM Campus. Le recteur a demandé au BCRP d'instaurer cette nouvelle tradition annuelle comme un des moyens de souligner notre reconnaissance envers tous les membres de la famille universitaire qui travaillent ensemble pour l'excellence de notre institution.

AU-0555-1

ORDRE DU JOUR
2014-A0021-0555^e-001

AU-0555-1

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Giovanni De Paoli présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2014-A0021-0555^e-001.

En raison d'un conflit d'horaire, le recteur demande à l'Assemblée de déplacer la présentation du point 8 en début de séance, afin de libérer M. Yves Beauchamp pour un engagement à 15 heures. L'alternative serait que M. Beauchamp revienne après 16 heures, avec le risque cependant que l'Assemblée encoure un temps d'attente selon l'état d'avancement des points à l'ordre du jour. La proposition est appuyée.

M. Jean Portugais s'informe de la durée prévue pour ce point. Il ne serait pas favorable à ce que le point 7, qui est un point privilégié, soit traité à compter de 16 h.

Le recteur indique que 30 minutes devraient suffire pour traiter de ce point, dépendant évidemment du nombre de questions qui seront posées.

Le vote n'étant pas demandé, la proposition de traiter le point 8 immédiatement après le point 1 de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
 - 2.1. Procès-verbal de la 552^e séance extraordinaire tenue le 11 novembre 2013
 - 2.2. Procès-verbal de la 554^e séance intensive tenue le 2 décembre 2013
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Projet de Règlement sur le plagiat aux études supérieures

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

8. Présentation sur le campus Outremont
9. Prochaine séance Le 17 février 2014 à 14 heures
10. Clôture de la séance

Tel que convenu, l'Assemblée aborde immédiatement le point 8.

AU-0555-2	<u>ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX</u>	AU-0555-2
AU-0555-2.1	<u>Procès-verbal de la 552^e séance extraordinaire tenue le 11 novembre 2013</u>	AU-0555-2.1

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 552^e séance extraordinaire tenue le 11 novembre 2013, tel que présenté.

AU-0555-2.2	<u>Procès-verbal de la 554^e séance intensive tenue le 2 décembre 2013</u>	AU-0555-2.2
-------------	--	-------------

Les corrections suivantes sont apportées au procès-verbal : en haut de la première page, l'heure de début de la 554^e séance est 9 h 30, plutôt que 14 h. À la page 8, au 8^e paragraphe, à la fin de l'avant-dernière ligne, remplacer le mot « responsabilité » par « niveau de vétusté ». À la page 10, au deuxième paragraphe, à la troisième ligne, remplacer « dans le budget » par « lors de l'établissement des orientations budgétaires ». À l'avant dernière ligne de ce même paragraphe, remplacer « ramenée à » par « accrue de ». À la fin du paragraphe suivant, remplacer 2012 par 2011.

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 554^e séance intensive tenue le 2 décembre 2013, tel que corrigé.

AU-0555-3	<u>AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL</u> 2014-A0021-0555 ^e -998, 2014-A0021-0555 ^e -002	AU-0555-3
-----------	--	-----------

Le secrétaire général mentionne que dans la foulée des débats et de la position prise par l'Assemblée et le Conseil de l'Université sur la Charte sur les valeurs (projet de loi 60), un document a été préparé et transmis à la Commission parlementaire consacrée à ce projet de loi, ce document a également été déposé sur le wiki de l'Assemblée. Le recteur reviendra sur ce sujet dans son rapport. Il mentionne ensuite le dépôt par le directeur général des Services financiers d'un document concernant la ventilation de la catégorie, « autre personnel enseignant non régulier », en suivi à la question posée par M. Portugais à propos des états financiers présentés lors de la 554^e séance. Enfin, il cède la parole au doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) pour faire le suivi d'une question qui avait été posée par M. François Schiettekatte sur l'attribution des bourses du CSRNG.

Le doyen de la FESP, M. Roch Chouinard, confirme que l'UdeM applique cette année un nouveau système pour l'octroi des bourses de maîtrise des trois grands conseils subventionnaires fédéraux, qui fait en sorte que l'Université attribue elle-même les bourses. Le nombre de bourses réservées à l'Université de Montréal a été établi en calculant, pour chacun des trois conseils, le nombre moyen de bourses octroyées au cours des trois dernières années. En ce qui concerne le CSRNG, l'UdeM dispose de 22 bourses, cependant lorsqu'on considère Campus Montréal, le nombre de bourses s'élève à 33 (10 pour l'École Polytechnique, une pour HEC). Par comparaison, l'Université McGill a 57 bourses et l'Université Laval, 28. Pour les IRSC, l'Université de Montréal a 26 bourses, comparativement à 40 pour McGill et 15 pour l'Université Laval. Au CRSH cependant, l'Université de Montréal a 61 bourses, l'École Polytechnique une bourse et HEC 13, pour un total de 75, soit un plus grand nombre que McGill, qui en a 56, et l'Université Laval qui en a 43. L'attribution des bourses se fera en deux étapes. Tout d'abord, il y a une présélection par les unités des dossiers qui sont par la suite acheminés aux trois jurys centraux, un pour chacun des conseils subventionnaires. Ces jurys sont formés d'un nombre de membres au prorata de la performance antérieure de chacune des unités dans chacun des concours, et du nombre de demandes habituellement obtenu dans chacun des concours. Les organismes subventionnaires prescrivent certaines règles, ils recommandent notamment que les candidatures soient évaluées par un comité central interdisciplinaire, cette démarche correspond à ce qui était fait antérieurement dans les comités internes. M. Chouinard précise en terminant que la direction est en contact étroit avec les représentants des organismes subventionnaires de façon à s'assurer que tout se déroule bien, enfin un *post mortem* est prévu à la fin de l'année.

M. Schiettekatte demande à M. Chouinard comment l'UdeM se compare aux autres universités canadiennes, étant donné qu'historiquement, dû au fait que ses programmes de baccalauréat comptent seulement trois ans, l'UdeM s'était vu attribuer moins de bourses. Il souhaite que des pressions soient faites afin que la révision qui aura lieu dans trois ans soit basée sur les subventions et non sur le nombre de bourses obtenues au cours des trois dernières années, qui, selon lui, n'avantage pas l'Université. D'autre part, il se dit inquiet à la perspective que le comité interdisciplinaire puisse être constitué d'une personne par départements concernés qui devra se retirer au moment de l'évaluation du dossier pour raison de conflits d'intérêts, de sorte que tous les dossiers seront évalués par des personnes extérieures au domaine. Il demande s'il n'aurait pas été plus judicieux de procéder de la même façon que pour les bourses d'été, avec des quotas attribués par département et un certain nombre de dossiers qui sont par la suite évalués en comité.

En réponse à la première question, M. Chouinard informe qu'une révision du nombre de bourses aura lieu dans les prochaines années, cela pourrait résulter en une diminution dans un grand nombre d'universités, la vigilance sera de mise pour suivre la situation. Il explique par ailleurs qu'il est difficile de fragmenter les quotas dans quelques unités étant donné que certaines unités de l'Université peuvent obtenir une bourse dans un concours une fois par trois ans, ou aux quatre ou cinq ans. D'autre part, comme il s'agit de bourses d'excellence, les conseils subventionnaires demandent que l'aspect concours soit conservé. Il réitère en terminant qu'un bilan sera fait après une année d'expérimentation de ce mode de fonctionnement.

Référant à la page 30 du procès-verbal de la dernière séance, à propos du débat de l'Assemblée sur la Charte sur les valeurs, M. McFalls rappelle que le recteur s'était dit d'accord avec lui sur la nécessité de présenter publiquement un point de vue nuancé qui reflète le débat de l'Assemblée, ce que le recteur, dit-il, a bien fait le lendemain sur les ondes de RDI. Par contre, M. McFalls dit avoir été choqué par le titre d'un article paru dans Le Devoir le lendemain, ainsi que par une citation du porte-parole aux affaires publiques de l'Université, qui laissait entendre que l'Assemblée était catégoriquement opposée à la charte, sans aucune nuance. Il demande des explications à cet égard.

Le recteur dit partager le sentiment de M. McFalls. Il a été mécontent de voir comment Le Devoir rapportait les propos et la discussion de l'Assemblée qui avaient été très pondérés et modérés, ce qu'il avait d'ailleurs souligné dans les entrevues qu'il avait données à RDI et à Radio-Canada. À sa connaissance, il n'y avait pas de journaliste lors de cette séance, ce qui laisse supposer un possible coulage d'information. Il s'agit malheureusement d'une réalité à laquelle on ne peut rien, mais qui n'est pas à l'avantage de l'Université, déplore-t-il.

M. McFalls désire savoir si l'on compte demander un rectificatif.

Le recteur dit croire que ce genre de rectificatif est inutile. Il ajoute qu'il n'apprécierait pas que le mémoire de l'UdeM qui a été déposé sur le wiki, puisqu'il avait été convenu de le partager au sein de l'Assemblée universitaire, soit diffusé à l'extérieur. Il annonce qu'il ne fera aucun commentaire advenant qu'il y ait un coulage, ce qui, réitère-t-il, ne serait pas à l'avantage de l'Université.

Sur le même sujet, M. Portugais demande au recteur comment il explique la citation du porte-parole du Bureau des communications de l'Université, M. Mathieu Fillion, dans cet article du Devoir, qui, selon lui, était contraire à l'esprit des délibérations de l'Assemblée, et le fait qu'il n'y ait pas eu de rectification. Il estime qu'il ne peut s'agir du coulage d'un membre de l'Assemblée puisque c'est le porte-parole du Bureau des communications de l'Université qui s'adresse aux médias. Il demande pour quelle raison aucun correctif n'est apporté si M. Fillion est mal cité.

Sans vouloir porter de jugement sur ce que le Directeur des relations médias, M. Fillion, a dit ou non, le recteur dit ne pas être surpris qu'une demande de correction, advenant que M. Fillion ait été mal cité, n'ait pas eu de suite.

Dans les circonstances, M. Portugais estime que M. Fillion doit s'adresser par écrit à l'Assemblée pour corriger la situation. Le résultat dans le journal étant contraire à l'esprit des délibérations, en tant que membre de l'Assemblée il estime nécessaire que les choses soient faites dans les formes et qu'il reste une trace de cet événement malheureux.

Le 10 janvier dernier, la CREPUQ a annoncé sa transformation en une structure qui porte désormais le nom de Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), consacrant le passage d'un organisme de représentation à un organisme de services. Un changement qui représente une réduction de dépenses de plusieurs centaines de milliers de dollars, souligne le recteur.

Il a assisté au cocktail de l'Agence universitaire de la Francophonie soulignant la nouvelle année, le 14 janvier.

Le lendemain, 15 janvier, à l'invitation du directeur du Département de science biologique, le recteur a pris part à une visite pour comprendre un peu plus les enjeux de ces unités. Il en profite pour rappeler qu'il est ouvert à des demandes de rencontres, afin de mieux comprendre les enjeux et de mieux défendre notre communauté.

Il mentionne ensuite l'invitation reçue des ministres Agnès Maltais et Pierre Duchesne à participer à une séance de travail le 22 janvier sur le plan d'action du gouvernement pour une réforme du système de retraite, publié le 12 décembre dernier.

Il a également reçu une invitation en audition devant la Commission des institutions sur le projet de loi n° 60, pour le vendredi 7 février prochain.

Le recteur souligne ensuite que la période actuelle est ponctuée de nombreuses activités de représentations à Québec et à Ottawa. Ainsi aujourd'hui, Mme Anne-Marie Boisvert et M. Éric Filteau prennent part à Québec à une rencontre avec le MESRST sur le financement des universités. Ils y seront également mercredi prochain pour une rencontre sur le régime de retraite. Pour sa part, après l'Assemblée, le recteur quitte pour Ottawa où il a été convoqué, ainsi que d'autres officiers de l'AUCC, par le ministre des Finances, M. James Flaherty, en prévision de la préparation du budget fédéral.

Sur le plan des médias, le recteur a donné des entrevues les 3 et 4 décembre à Radio-Canada (radio) et RDI sur la Charte des valeurs québécoises. Il mentionne également la parution d'un article dans The Gazette au sujet de l'École de santé publique.

En terminant, le recteur aborde le chapitre des honneurs. Il est fier de rapporter que plusieurs membres de la communauté universitaire ont été honorés au cours des dernières semaines.

Le **Dr Stanley Nattel**, professeur au Département de médecine et titulaire de la Chaire Paul David en électrophysiologie cardio-vasculaire, a reçu un doctorat honoris causa de l'Université de Szeged en Hongrie, une des principales écoles de médecine en Europe.

Simon-Pierre Chevarie-Cossette, étudiant du Département de philosophie, président de l'Association des étudiants en philosophie et bénévole pour le Collège Frontières sur le campus de l'UdeM, figure parmi les 11 Canadiens qui ont obtenu une bourse Rhodes cette année, pour poursuivre son doctorat à l'Université Oxford.

La présidente du Cercle du Doyen de la Faculté de pharmacie, **Brigitte Marchand**, a reçu le prix Hygie de l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires.

Paul Abram, étudiant au doctorat au Département de sciences biologiques a remporté le prix de la meilleure présentation étudiante à trois rencontres scientifiques, soit au 3^e congrès international sur les insectes entomophages, à la réunion annuelle de la Société d'entomologie du Canada et à celle de la Société d'entomologie du Québec.

Bruno Roy, professeur retraité de littérature médiévale à l'Institut d'études médiévales, a reçu un doctorat honoris causa de l'Université d'Aix-Marseille en France.

Pierrette Gaudreau, professeure au Département de médecine et **Bryna Shatenstein**, professeure au Département de nutrition, ont obtenu le prix Betty Havens en recherche longitudinale de l'Association canadienne de gérontologie.

Notre chancelière et présidente du conseil, **Louise Roy**, est une des quatre administrateurs canadiens nommés Fellows par l'Institut des administrateurs de sociétés pour ses réalisations exceptionnelles en gouvernance.

Le 30 décembre dernier, trois professeurs et six diplômés ont été nommés au sein de l'Ordre du Canada :

Gilles Brassard, professeur au Département d'informatique et de recherche opérationnelle, a été nommé Officier ;

Danielle Juteau, professeure émérite au Département de sociologie, a été nommée Membre ;

J.J. Michel Robert, professeur à la Faculté de droit, a été nommé Officier

Et les diplômés qui se sont distingués sont :

- Louis Audet, génie électrique (1974) ;
- Marie Deschamps, licence en droit (1974) ;
- Marie-Éva de Villers, Ph. D. en linguistique (2004) ;
- Madeleine Gagnon, maîtrise ès arts option philosophie (1962) ;
- Francine Lelièvre, licence en lettres (1969) ;
- Marie-José Turcotte, baccalauréat en histoire (1979).

AU-0555-5.2

Information provenant d'autres membres de l'Assemblée

AU-0555-5.2

M. Hugues Cormier annonce la tenue de quatre ateliers adaptés de l'approche du Mindfulness-Based Stress Management, dont l'objectif est de cultiver un certain bien-être, offerts aux étudiants et à l'ensemble du personnel de l'Université de Montréal, incluant les professeurs de clinique, HEC et Polytechnique. Ces ateliers, animés par le Dr Cormier, seront dispensés sur divers sites du campus ainsi qu'en ruissellement vidéo à compter du 23 janvier prochain. Un blogue est également prévu pour permettre un échange avec les participants.

Le directeur général des bibliothèques, M. Richard Dumont, présente un état de situation détaillé concernant les annulations d'abonnements à 1 142 périodiques de la collection Wiley Online Library à la fin du mois. Il se dit conscient de l'impact de cette décision sur l'enseignement et la recherche, déclarant que son équipe et lui-même sont catastrophés d'en être rendus à cet extrême, tout comme la direction de l'Université. Ainsi, 368 abonnements seront maintenus, ce qui représente 71,4 % de l'utilisation en 2012. Les articles des abonnements annulés pourront être obtenus par le prêt entre bibliothèques. L'accès aux numéros antérieurs à 2014 est préservé intégralement. Il souligne que l'éditeur John Wiley & Sons s'est montré inflexible lors des négociations, et évoque le coût d'abonnement nettement plus avantageux offert à l'Université McGill. M. Dumont explique que les tarifs et les conditions d'utilisation imposés par les grands éditeurs commerciaux nuisent de plus en plus à l'ensemble du projet universitaire. La concentration du marché dans les mains de quelques multinationales explique la montée vertigineuse du coût des revues savantes qui augmente de 3 % à 6 % par année. Les autres solutions possibles étaient toutes aussi déraisonnables les unes que les autres. Cela étant, la direction de l'Université appuie les bibliothèques et a choisi d'affronter le problème de fond. Le défi maintenant est de mobiliser les professeurs et les chercheurs. En terminant, il annonce qu'il compte proposer au Comité consultatif sur les bibliothèques de créer un groupe de travail sur l'édition savante, de s'adjoindre des experts et de travailler sur un mandat en trois volets, soit à court terme : développer et mettre en œuvre un plan d'intervention afin que l'Université de Montréal paie un juste prix pour l'abonnement à la collection complète *Wiley Online Library*. Deuxièmement, valider l'approche pour une analyse holistique de notre collection de périodiques. Enfin, à moyen terme : développer un plan d'action institutionnel en vue de favoriser l'émergence du libre accès afin d'optimiser dans le futur les

retombées des nouvelles connaissances développées à l'Université de Montréal sur notre société pour en assurer le progrès et le bien-être général.

Le président des délibérations constate que la période de temps imparti pour les cinq premiers points de l'ordre du jour est écoulée. Mme Tanguay ayant indiqué vouloir communiquer très brièvement des informations, le président des délibérations propose de faire une légère entorse aux règles de l'Assemblée et lui accorde la parole, personne ne s'y objectant.

Mme Geneviève Tanguay informe en premier lieu du lancement par le gouvernement fédéral d'une consultation sur sa stratégie de science et technologie. Elle invite les membres à consulter le site web d'Industrie Canada pour plus d'information et à y participer. Le vice-rectorat à la recherche présentera son point de vue dans le cadre de cette consultation. Elle mentionne ensuite la tenue, la semaine dernière, d'une *Journée sur le vieillissement*, organisée par le vice-rectorat à la recherche, qui a donné lieu à une excellente participation. En suite de cette journée, un appel à projets sera lancé prochainement. L'un des objectifs était de favoriser une meilleure connaissance des projets qui se réalisent à l'UdeM et au sein de ses institutions affiliées et de favoriser l'émergence de nouveaux projets intersectoriels, ce dernier aspect ainsi que la question du défi démographique étant au cœur de la PRNI. Dans la foulée de cette journée, elle annonce que Dr Yves Joanette, directeur scientifique de l'Institut de recherche sur le vieillissement des IRSC fera une présentation le 12 février prochain à l'Université, sur les priorités de l'Institut. En terminant, Mme Tanguay invite les membres à consulter la page des nouvelles de l'UdeM pour prendre connaissance de la nouvelle à l'effet que l'UdeM figure dans le palmarès des 10 découvertes de l'année du magazine *Québec Science*; et invite les membres à voter en sa faveur.

À propos de l'annonce qu'il a faite précédemment, M. Cormier ajoute que les ateliers sont réalisés en collaboration avec *Ma santé au Sommet* et le Centre de santé et de consultation psychologique et seront également diffusés en format MP4. À sa demande, le secrétariat général fera le suivi pour que l'information soit diffusée à l'ensemble de la communauté.

AU-0555-6

PÉRIODE DE QUESTIONS

AU-0555-6

En lien avec l'intervention du directeur général des bibliothèques, M. Éric Troncy souligne le travail réalisé par M. Dumont dans ce dossier qui, ajoute-t-il, intéresse beaucoup les professeurs qui sont conscients de la situation difficile. Il déclare que ceux-ci seraient favorables à ce que des actions au niveau de la province ou du pays soient mises sur pied pour boycotter les activités de soumissions d'articles, voire de révision auprès de certaines maisons d'édition.

Le recteur indique qu'il a l'intention de porter cette question à l'attention de l'AUCC, dont il est vice-président. Il dit espérer que les autres universités plus fortunées que l'UdeM seront sensibles au problème et qu'il sera possible de développer une action concertée pancanadienne, qui serait plus porteuse qu'une action prise par l'UdeM seule.

M. Dumont convient qu'une action plus large, avec l'implication des professeurs, sera nécessaire et se dit très heureux de cette offre.

M. Portugais adresse une question à Mme Tanguay à propos des orientations de stratégies canadiennes en matière de science, technologie et innovation annoncées récemment par le gouvernement fédéral. Il fait part d'une grande inquiétude en regard de ses orientations et dit craindre des effets irréversibles sur la pratique de la science à l'université et sur la pratique éducative et de formation également. Il cite les trois axes proposés par le gouvernement dans ses orientations, lesquels laissent présumer que la recherche sera orientée vers les besoins des entreprises et des industries, au détriment de la recherche libre et fondamentale. Il demande à Mme Tanguay si c'est à cela qu'elle faisait allusion précédemment, sinon, est-ce que la direction de l'Université prévoit présenter une prise de position critique vis-à-vis cette position du gouvernement fédéral ?

Mme Tanguay confirme qu'une consultation a cours à ce sujet et reconnaît que les orientations qui y sont soumises portent beaucoup sur le secteur privé. Elle ajoute que les modifications qui ont été apportées au CNRC font en sorte que celui-ci est maintenant totalement orienté vers les besoins du privé. Elle confirme que la direction va profiter de cette consultation pour réitérer le besoin de

réinvestissement dans les conseils subventionnaires fédéraux, ainsi que pour plaider en faveur de la recherche fondamentale et elle invite les membres à faire de même. Il importe que non seulement l'Université fasse part de ce rôle de la recherche fondamentale dans l'écosystème d'innovation, mais également que la communauté universitaire s'y intéresse de près.

En complémentaire, M. Portugais précise qu'outre la recherche fondamentale, toutes les autres formes de recherche, incluant la recherche libre et originale, doivent être défendues par l'Université. En tant que première institution francophone, l'UdeM a un devoir d'avoir une position forte à ce sujet.

M. Pierre-Ménard-Tremblay adresse une question au recteur relativement à la demande de renouvellement de son mandat qu'il a présentée à la communauté universitaire. Il lui demande s'il pourrait présenter aux membres de l'Assemblée sa vision pour l'UdeM sur l'horizon 2015-2020.

Le recteur rappelle qu'il a présenté une vision en cinq points lors de la 552^e séance tenue le 11 novembre dernier, à savoir la nécessité de mieux répondre aux besoins des étudiants, de mobiliser toutes les forces vives à l'interne et à l'externe, de gérer avec les meilleures pratiques, de rendre pérenne une culture caractérisée par la créativité et l'adaptabilité et de réaffirmer notre rôle d'université citoyenne avec une implication sociale. Si l'Assemblée le souhaite, il lui fera plaisir de faire une présentation plus détaillée sur les moyens d'atteindre ces objectifs, dans le cadre de son prochain rapport. M. Pierre-Ménard-Tremblay répond que cela serait très apprécié.

M. David Lewis désire présenter une motion de remerciements à l'endroit du président des délibérations, M. Serge Larochelle. Le recteur appuie la proposition.

Le président des délibérations dit apprécier le geste, mais considère que cette motion n'est pas recevable à ce point-ci de l'ordre du jour.

M. Molotchnikoff s'informe de l'existence de règlements ou d'une politique à l'égard de l'habitude que prennent les étudiants de prendre des photos en classe des clichés présentés par le professeur, qui se trouve aussi à être sur cette photo qui pourrait être propagée par les réseaux sociaux. Il rapporte l'inconfort exprimé par beaucoup de professeurs à cet égard, il observe qu'il s'agit d'une question de civilité et également de droits d'auteur, puisque les clichés présentés proviennent des livres.

Le recteur dit douter qu'il y ait un règlement à cet égard, et considère qu'il s'agit d'une excellente question, qui, note-t-il, ne se posait pas il y a cinq ou 10 ans. Le cas échéant, il faudra concevoir une règle et en discuter au sein de l'Assemblée. Il invite M. Molotchnikoff à lui transmettre la question par courriel afin de s'assurer du suivi à ce sujet.

M. Rémy Sauvé adresse une question à Mme Tanguay concernant l'avenir du programme de groupes de recherche du Fonds de recherche du Québec (FRQ) dont le financement semble incertain. Comme il existe plusieurs groupes de recherche à l'Université de Montréal, il désire savoir s'il y a des développements à ce sujet et, dans l'éventualité où il y aurait intégration ou disparition des groupes de recherche, si des mesures sont envisagées pour soutenir les chercheurs qui font partie de ces groupes.

Mme Tanguay indique que le FRQS est en réflexion concernant les groupes de recherche et les réseaux de recherche. L'UdeM est l'université qui compte le plus grand nombre de groupes de recherche, l'Université McGill en a quelques-uns, alors que l'Université Laval n'en a pas, leurs chercheurs étant tous intégrés aux centres de recherche hospitaliers de l'Université Laval. Elle mentionne avoir fait des représentations à cet égard à plus d'une reprise auprès des directeurs scientifiques du FRQS et du FRQ. Elle en saura davantage sur l'avenir des groupes de recherche lors d'une rencontre prévue la semaine prochaine avec le directeur scientifique du FRQS, M. Battista, elle s'attend à ce qu'il y ait un peu de changement, par exemple que les groupes soient un peu plus interuniversitaires, mais se dit confiante en regard de la direction qui sera prise, laquelle lui semble plus favorable que celle qu'elle anticipait à l'origine. Elle assure que la direction suit la situation de très près.

Par ailleurs, M. Sauvé dit constater que les groupes de recherche dans le secteur biomédical constituent sans doute la présence forte de la recherche sur le campus, comparativement aux centres de recherche, tels que le CHUM ou les instituts. Il constate toutefois que dans le cas de certains départements de sciences fondamentales, par exemple en pathologie et en physiologie, des chercheurs migrent des départements vers les instituts ou les centres de recherche qui sont à même de leur offrir un

support et des avantages salariaux que l'Université ne peut pas leur offrir. Il se dit inquiet que certains départements puissent devenir des coquilles vides qui n'offriraient que des activités d'enseignement. Il demande si l'on doit envisager à long terme, dans le cas des sciences biomédicales, que la recherche se fasse hors campus et que les départements comme physiologie et pathologie deviennent des petits départements d'enseignement.

Mme Tanguay dit partager cette préoccupation. Elle fait état d'une rencontre ce midi avec des directeurs de départements de la Faculté de médecine lors de laquelle cet aspect a été évoqué, de même que les rapprochements souhaités par les IRSC entre la recherche libre et fondamentale vers la recherche appliquée et translationnelle. Elle estime qu'il faut apprendre à mieux travailler ensemble au sein de l'Université et éviter la compétition. À l'exemple de la *Journée sur le vieillissement* évoquée précédemment, la direction peut soutenir des initiatives pour susciter le développement de liens sur le campus et faire en sorte aussi qu'on puisse travailler de façon complémentaire avec les centres de recherche. Cependant, pour ce qui est des conditions salariales que peuvent offrir certains centres de recherche, l'Université ne peut, dans les conditions budgétaires actuelles, faire des promesses de quelque ordre que ce soit. Elle affirme en terminant que l'Université a tout ce qu'il faut pour bien réussir dans l'environnement dans lequel elle est avec tous les établissements hospitaliers et centres affiliés avec lesquels elle travaille, il s'agit de mettre cette force à profit correctement.

M. Sauvé dit ne pas avoir observé de volonté politique très forte de maintenir ces chercheurs sur le campus, au contraire on leur facilite la possibilité d'aller travailler dans des instituts ou dans des centres de recherche, comme le CHUM.

Mme Tanguay indique qu'elle ne peut pas révéler ce qui s'est passé dans certains cas précis, mais affirme que des efforts sérieux ont été faits, malgré cela ces personnes ont choisi de partir.

Revenant sur la rencontre avec les directeurs de départements de la Faculté de médecine évoquée par Mme Tanguay, le recteur ajoute que ce genre de sujet fait partie des échanges que la direction souhaite avoir avec des gens de la communauté. La direction seule n'a pas toutes les réponses, les unités non plus. Il faut avoir cette itération, et ces échanges plus informels permettent mieux que les structures habituelles de discuter de ce type de question.

M. Saul mentionne simplement qu'il avait la même question que M. Sauvé parce qu'il reçoit les mêmes échos de la part de professeurs.

M. Cormier fait une remarque à propos de l'Institut de cardiologie et du CHUM, qui ne sont pas affiliés à l'Université McGill.

AU-0555-7

PROJET DE RÈGLEMENT SUR LE PLAGIAT AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES
2014-A0021-0555^e-999, 2014-A0021-0555^e-003

AU-0555-7

Le président des délibérations cède la parole au doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP), M. Roch Chouinard, pour la présentation du projet de Règlement sur le plagiat aux études supérieures. M. Chouinard présente d'abord le contexte dans lequel s'est développé le projet de règlement sur le plagiat aux études supérieures. Il mentionne notamment que la direction de la FESP a reçu au cours des dernières années plusieurs commentaires à l'effet que le Règlement sur le plagiat ne tiendrait pas suffisamment compte des spécificités des études supérieures. Un groupe de travail issu du CONFESP a donc été formé sur ce sujet au trimestre de l'automne 2012. À la recommandation des conseillers juridiques de l'institution, il a été décidé de prendre pour base le règlement existant sur le plagiat aux études de premier cycle, pour élaborer le projet de Règlement sur le plagiat aux études supérieures, afin d'assurer une congruence de contenu et de terminologie entre les deux règlements. M. Chouinard présente ensuite le projet transmis aux membres préalablement à la séance (document 2014-A0021-555^e-999).

S'agissant d'un pré projet plutôt que d'un projet, le doyen de la FESP propose à l'Assemblée que soit créé un groupe de travail de l'Assemblée universitaire, dont le mandat serait d'étudier le projet de règlement déposé par la FESP, de la compléter au besoin et faire rapport à l'Assemblée universitaire d'ici la fin de la présente année académique. Ce comité serait formé du secrétaire de la FESP, de deux étudiants, deux professeurs et d'un chargé de cours. Le comité pourrait aussi compter sur l'expertise d'un conseiller du Secrétariat général pour la mise en forme et autres considérations. La proposition est appuyée.

M. Portugais dit trouver l'idée bonne d'avoir un groupe de travail, mais plutôt que d'ajouter un nouveau comité, il suggère de transférer le projet de règlement au Comité des règlements existant, sur lequel siègent des juristes, et qui a précisément pour mandat de faire ce genre de travail.

Le secrétaire général convient qu'il s'agit d'une possibilité, il souligne cependant que le Comité des règlements ne compte pas de représentants étudiants. Toutefois, si l'Assemblée le souhaite elle peut adjoindre des étudiants au Comité des règlements de façon *ad hoc*.

Mme Louise Béliveau propose que l'on adjoigne des étudiants au Comité des règlements, puisqu'il s'agit d'un règlement qui concerne spécifiquement les étudiants, pour l'étude de ce projet de règlement. La proposition est appuyée.

En réponse au président des délibérations, M. Chouinard se dit d'accord à ce que le projet de Règlement soit confié au Comité des règlements en autant que les étudiants en fassent partie. L'Assemblée discute de la proposition ainsi modifiée.

M. Schiettekatte dit avoir une préoccupation de prévention en regard notamment des étudiants internationaux qui arrivent avec des cultures très différentes en ce qui concerne le plagiat. Il se questionne sur le fait d'inclure dans le règlement l'obligation de participer à un cours sur ce que constitue du plagiat, et de manière générale, qu'on s'assure que tout le monde comprenne bien ce que constitue du plagiat.

Le président des délibérations signale à M. Schiettekatte que ses commentaires sont techniquement hors d'ordre, la discussion doit porter sur la proposition de déferer cette question à un comité.

Mme France Houle estime qu'il est précipité de constituer un comité alors que l'Assemblée ne s'est pas encore prononcée sur le projet de règlement proposé. Elle dit avoir des commentaires à présenter au sujet du projet de règlement.

Le président des délibérations indique que des commentaires pourront être faits après avoir disposé de la proposition.

M. Silva se prononce en faveur du comité *ad hoc* formé spécifiquement pour ce projet de règlement, tel que proposé initialement. Une fois terminé, le projet de règlement serait soumis au Comité des règlements pour la mise en forme juridique, conformément au mandat de ce Comité. Un comité dédié à cette question serait, selon lui, plus performant et pourrait se réunir de façon plus fréquente et ainsi terminer son mandat à la fin de l'année académique en cours, tel que prévu dans la proposition. En réponse à Mme Houle, il observe qu'une fois les travaux du comité complétés, le projet de règlement sera soumis à l'Assemblée universitaire, il sera alors tout aussi pertinent de présenter des commentaires à ce moment.

Le président des délibérations dit interpréter l'intervention de M. Silva comme un vote négatif à l'égard de la proposition de déferer le projet au Comité des règlements et qu'il se prononce en faveur de la proposition initiale. Ce que confirme M. Silva.

M. Le Borgne s'interroge à savoir si le fait de répartir les étapes entre deux comités ne risque pas d'entraîner des problèmes de cohésion entre les deux comités et un délai dans la réflexion et surtout au niveau du résultat.

Mme Houle mentionne qu'elle faisait partie du Comité des règlements lorsque le règlement actuel sur le plagiat a été fait et que la communauté universitaire, y compris les étudiants, a été consultée. Elle estime donc que le Comité des règlements pourrait très bien se saisir de ce projet au lieu de faire double emploi, comme le suggère M. Le Borgne.

M. Portugais désire renchérir sur cette question étant donné qu'il a fait la suggestion de transférer le mandat au Comité des règlements. À la lumière des commentaires de M. Silva, il considère qu'il sera plus long de procéder avec deux comités plutôt que par un seul. Il estime en outre que ce mandat est de la compétence du Comité des règlements et qu'il est préférable de lui confier la tâche tout de suite.

Le secrétaire général fait remarquer que le comité aura à faire un travail de concordance avec le règlement existant, il suggère donc que le mandat du Comité inclut cette question de concordance.

M. Portugais se dit d'accord avec le secrétaire général, il considère qu'il s'agit d'un argument additionnel pour qu'un seul comité s'acquitte de ce mandat qui implique à la fois une mise en forme juridique et une coordination avec l'ensemble du système réglementaire de l'institution.

M. Silva demande au secrétaire général et au doyen s'il y a une perspective réaliste que le Comité des règlements puisse se réunir fréquemment d'ici la fin de l'année académique en cours pour pouvoir mener à terme ce mandat.

Le secrétaire général indique que le Comité des règlements n'a en ce moment aucun dossier à son agenda, donc de prime abord il aurait du temps pour traiter de ce sujet, d'autant que les membres sont déjà désignés, il ne manquera que les deux membres étudiants.

M. Roch Chouinard indique que l'obligation de déposer un rapport d'ici la fin de la présente année académique demeurerait dans la proposition.

Le vote étant demandé, l'Assemblée procède au vote en regard de la proposition suivante, dont lecture est faite par M. Chouinard : « Que le projet de Règlement sur le plagiat aux cycles supérieurs recommandé par le CONFESP soit étudié par le Comité des règlements de l'Assemblée universitaire, auquel il serait adjoint deux représentants étudiants. Ce Comité aurait pour mandat d'assurer la cohérence avec le Règlement des études de premier cycle, de le compléter au besoin et de faire rapport à l'Assemblée d'ici la fin de la présente année académique ».

La proposition est adoptée à la majorité.

Mme Houle revient sur les justifications évoquées à l'appui du projet de règlement, notamment la nécessité de sensibiliser la communauté, en particulier les étudiants de deuxième et de troisième cycle, à la question de la probité intellectuelle. En tant que juriste, elle s'interroge à savoir si ces justifications sont suffisantes pour faire un nouveau règlement. Bien que cela puisse paraître louable, ce genre de justification, de nature plutôt symbolique, selon elle, ne lui paraît pas suffisant pour justifier un règlement comportant des sanctions administratives. Disant ne pas constater de différences notables sur le plan du fond, des infractions et de la procédure entre le règlement existant et celui proposé, elle se demande s'il ne serait pas plus simple de modifier le règlement actuel pour intégrer les points importants et éviter d'avoir deux règlements qui vont fort probablement poser des problèmes d'interprétation, sinon des problèmes d'incohérence à court, moyen ou à long terme, et qui vont éventuellement requérir que d'autres normes soient écrites pour clarifier la situation. Elle estime important qu'il y ait une réflexion sur les chevauchements réglementaires et que l'on évalue le bénéfice versus les inconvénients d'avoir deux règlements. Elle dit ne pas être convaincue de la pertinence faire un nouveau règlement, mais se dit ouverte à entendre les arguments en faveur de cette option.

M. Chouinard mentionne qu'un élément majeur des préoccupations aux cycles supérieurs est la réutilisation par l'étudiant d'un écrit qu'il a pu produire au cours des différentes étapes de sa progression à l'intérieur de son programme de maîtrise ou de doctorat. Pour la suite, le comité qui sera formé pourra juger de la meilleure chose qui convient de faire.

En réponse à Mme Houle, Mme Maud Laporte-Roy expose les raisons pour lesquelles les étudiants des cycles supérieurs réclament depuis longtemps un règlement adapté aux études de cycles supérieurs. Un des principaux problèmes du règlement actuel pour les étudiants des cycles supérieurs est l'autoplégat, inacceptable au premier cycle, mais qui fait partie du cheminement académique dans le cadre du développement d'un mémoire ou d'une thèse. L'éventail des sanctions beaucoup trop limité pour les étudiants de cycles supérieurs constitue un autre problème majeur, faisant en sorte, par exemple, de mener presque automatiquement à une fin de candidature au niveau du doctorat. Elle mentionne d'autre part que les secrétaires de faculté éprouvent des difficultés à l'appliquer de façon logique et appropriée. Enfin, le fait que les mémoires et les thèses ne soient pas spécifiquement mentionnés dans le règlement pose également problème.

M. Le Borgne se dit d'accord avec la position de Mme Houle quant à l'idée que deux règlements qui coexistent pourraient être source de problèmes de cohésion et de concordance. En ce qui concerne l'intervention précédente sur les besoins spécifiques aux étudiants des cycles supérieurs, il soulève la possibilité d'avoir des rubriques particulières pour ce genre de situation au sein d'un seul règlement. En tant

que membre du Comité des règlements, il désire savoir s'il serait acceptable dans le mandat du Comité de proposer éventuellement l'option de fondre le projet de règlement avec le règlement actuel.

M. Silva désire avoir l'assurance que les membres étudiants qui seront nommés au Comité seront des membres votants et non seulement des membres observateurs. Ce que confirme le président des délibérations. Deuxièmement, il désire avoir l'assurance que les élections auront lieu à la prochaine séance de l'Assemblée universitaire.

Le président des délibérations indique qu'habituellement les représentants étudiants sont mandatés par les associations étudiantes. Il est convenu que des propositions de nom seront transmises au Secrétariat général à cet égard.

En réponse à M. Le Borgne, le secrétaire général rappelle que la recommandation du Conseil de Faculté est à l'effet d'adopter un règlement distinct pour les études supérieures. Cependant, si après analyse le Comité des règlements en vient à la conclusion qu'un seul règlement serait préférable, il peut faire une telle recommandation à l'Assemblée.

En complémentaire, M. Le Borgne évoque la perte de temps qui pourrait survenir selon certains scénarios. Pour donner plus de latitude au Comité, il pense qu'il serait utile d'élargir le mandat et d'autoriser le Comité des règlements à faire une refonte du règlement existant, advenant que le Comité des règlements aille dans ce sens. Il en fait une proposition formelle.

M. Portugais soulève un point d'ordre. Considérant la proposition qui a été adoptée et les clarifications sur le mandat qui ont été données, le Comité des règlements a déjà ce mandat, il ne voit donc pas l'utilité d'adopter formellement une telle proposition. D'autre part, en ce qui concerne la question des nominations des représentants étudiants soulevée par M. Silva, M. Portugais indique qu'elles seront présentées à l'Assemblée par le Comité de nomination selon la procédure habituelle.

En réponse au président des délibérations, M. Le Borgne indique que le procès-verbal de la présente séance servira de référence pour ce qui est du mandat confié au Comité.

Aucune autre intervention n'étant demandée, l'Assemblée aborde le point 9.

AU-0555-8

PRÉSENTATION SUR LE CAMPUS OUTREMONT
2014-A0021-0555^e-997, 2014-A0021-0555^e-005

AU-0555-8

Ce point a été traité à la suite du point 1.

Le recteur présente M. Yves Beauchamp, directeur général du développement du site Outremont depuis l'automne 2013, auparavant directeur général de l'École de technologie supérieure (ÉTS), puis l'invite à présenter le projet de développement du site Outremont.

À l'aide d'une présentation électronique (document 2014-A0021-0555^e-005), M. Beauchamp présente les orientations qui vont guider le développement du site Outremont.

Mme Thérèse Cabana note l'absence de centre de la petite enfance (CPE) dans le plan de développement, un élément à son avis incontournable et essentiel. L'Université a actuellement deux sites de CPE qui offrent environ 160 places, alors que la liste d'attente est de plus de 700 places. Elle observe qu'un CPE est un atout pour le recrutement professoral, des stagiaires postdoctoraux et des étudiants qui sont aussi parents qui doivent concilier les études et la famille.

M. Beauchamp convient de la nécessité d'avoir un CPE sur le site. Sa présentation ne comportait pas ce niveau de détail, mais plusieurs scénarios peuvent être envisagés à cet égard, par exemple, selon les besoins, un CPE pourrait être intégré dans une résidence dédiée aux familles ou encore s'établir au rez-de-chaussée des résidences étudiantes.

À propos du coût des loyers des résidences universitaires, M. Silva constate que le modèle de référence utilisé est l'École de technologie supérieure (ÉTS) dont la gamme de prix est sensiblement plus élevée que le coût des appartements actuellement offerts à l'UdeM. Il demande si l'on doit

s'attendre à cette gamme de prix ou à de prix qui ressemblent davantage à l'offre actuelle de l'Université de Montréal. Il observe que le prix des loyers de l'ETS revient pratiquement plus cher que les prix de logements qui ne sont pas dédiés aux étudiants.

M. Beauchamp précise que les studios offerts présentement par l'Université sont de 80 pieds carrés, avec cuisine et salle de bain communes, au tarif d'environ 400 \$, alors que le projet propose des studios et des appartements de 350 à 600 pieds carrés, avec des prix qui vont osciller de 600 \$ à 900 \$ ou 1000 \$ selon la dimension. Il s'agit de prix qui se comparent aux prix du marché locatif actuel aux alentours de 600 \$, 700 \$, 800 \$ et plus. Par comparaison, l'Université McGill offre des appartements qui vont jusqu'à 2000 \$ par mois.

Revenant sur l'importance de décloisonner le site avec les quartiers situés à l'est et au nord, mentionné par M. Beauchamp, M. McFalls observe qu'il y a toujours le problème du chemin de fer qui coupe le tiers oriental du site. Il demande ce qui est prévu à cet égard.

À l'aide d'une diapositive, M. Beauchamp explique qu'il est prévu de regrouper les quatre voies ferrées au nord ce qui aura pour effet de décloisonner le site et de permettre à toutes les rues d'Outremont, au nord de Van Horne, de pouvoir entrer directement sur le site. Il y aura des accès piétonniers ou encore avec vélo, et il est prévu que l'axe central puisse venir éventuellement s'embrancher sur l'Avenue du Parc. L'accès pour les voitures sera limité à l'entrée est ainsi qu'à l'entrée sud du site. Des passerelles sont prévues sur le côté nord. L'Université ayant fait l'acquisition du bâtiment situé au 1000 Beaumont situé en face du métro Acadie, il est prévu de refaire un développement sur ce bâtiment, pour créer une porte d'entrée importante sur le site, marquée par un geste architectural.

M. McFalls souligne l'importance de favoriser les accès, une condition préalable au succès du projet selon lui.

M. Beauchamp indique qu'un montant est prévu pour une passerelle pour piétons et cyclistes dans le programme d'infrastructures de la Ville de Montréal. D'autre part, l'Agence métropolitaine de transport examine la possibilité de faire un terre-plein au milieu des quatre voies ferrées pour un débarcadère pour les trains, équipé d'un ascenseur. M. Beauchamp précise toutefois que ce sont des idées évoquées qui doivent faire l'objet de décisions politiques.

En réponse à M. McFalls qui observe que beaucoup d'éléments tournent autour du chemin de fer, M. Beauchamp mentionne que les journées d'idéation, notamment, ont fait ressortir toutes sortes d'idées exceptionnelles qui alimentent la réflexion en cours avec les architectes.

Mme Monique Desroches désire savoir de quelle manière on compte procéder pour sélectionner les concepteurs, est-il question de procéder par concours par exemple. La création d'un campus lui semble être une occasion assez exceptionnelle pour avoir une vitrine sur notre université, ainsi que pour mettre à jour nos processus.

M. Beauchamp indique que les concours ont été évacués compte tenu des délais, un concours retarderait le projet d'au moins une année. Or pour être en mesure de livrer le bâtiment en 2018, comme prévu, il faut que les professionnels soient à l'œuvre au plus tard au mois de mars ou avril. Une démarche est en cours avec la Faculté de l'aménagement, notamment avec M. Philippe Poullaouec-Gonidec, titulaire de la Chaire UNESCO en paysage et environnement, pour identifier le type d'activités de réflexion sur l'aménagement du site en vue du choix des professionnels. À titre d'exemple, ce pourrait être une activité de conception intégrée adressée aux différentes firmes en compétition, les invitant à participer à des activités de conception dans leur bureau respectif, avec un panel d'experts pour évaluer les visions et guider dans le choix du professionnel. Ou encore, procéder au choix d'un professionnel qui participerait à des processus de réflexion avec un panel d'experts chargé du suivi de ce professionnel dans toutes les étapes du développement. Il assure que le maximum est fait pour intégrer les éléments de réflexion et s'assurer que les professionnels qui seront retenus seront guidés dans un projet d'ensemble. À cet égard, il se dit très heureux de pouvoir compter sur l'appui de la Faculté de l'aménagement pour trouver des approches innovantes qui, en outre, s'inscrivent dans les meilleures pratiques. Il s'agit donc d'une approche différente des concours qui permet de nourrir une réflexion à long terme pour la conception du site.

M. Portugais demande quels sont les dispositifs techniques qui sont prévus par les ingénieurs au sujet du son et des vibrations émises par les voies par les trains, étant donné la proximité avec les laboratoires de recherche, les salles de classe et les bureaux.

M. Beauchamp fait état d'une étude réalisée en 2006, au moment où la gare de triage existait encore, qui démontre que le niveau de vibrations était 10 fois inférieur à la norme pour les équipements critiques. En janvier dernier, un comité composé de l'Université de Montréal, l'INRS, de Polytechnique et d'experts en vibrations a été mis en place pour refaire les évaluations requises. Ces évaluations seront faites avant que la voie ferrée soit déplacée et seront refaites après le déplacement de la voie ferrée. Il se dit confiant que les résultats seront similaires à ceux obtenus en 2006. Des mesures seront prises si cela s'avère nécessaire. Il mentionne en outre que la conception des pavillons INRS et Polytechnique notamment, tiendra compte des plates-formes communes à ces deux pavillons en s'assurant de centraliser au même endroit les appareils les plus sensibles, et d'avoir un traitement acoustique et surtout de décoration, adapté.

M. Portugais avise qu'il y a une expertise à Montréal en ce domaine qu'il faudrait consulter. Il donne en exemple la construction de la Maison Symphonique à la Place des arts qui est un chef d'œuvre du point de vue du découplage, des vibrations et du son.

M. Beauchamp indique que la question se posera s'il y a un problème, ce qui n'est pas forcément le cas. S'il y a un problème, il faudra trouver la meilleure approche et la meilleure solution.

Le doyen de la Faculté de l'aménagement, M. De Paoli, déclare que la Faculté est extrêmement heureuse de pouvoir participer activement au projet. La journée d'animation a été animée par un des professeurs de l'École de design et tous les directeurs ont participé activement au processus, en particulier pour ce qui concerne le concours qui a dû être mis de côté, entre autres pour des raisons de délais. Plusieurs propositions ont été soumises par les directeurs de l'École d'architecture, de l'Institut d'urbanisme, de l'École de design ou encore de l'École de soutien des paysages qui ont finalement permis d'aller de l'avant.

M. Saul remercie M. Beauchamp pour sa présentation très soignée. Il constate que le site Outremont se développe sous le signe de l'innovation et est une sorte de célébration de la collectivité. Il s'informe si la direction avait prévu des mécanismes par lesquels la communauté universitaire ou d'autres personnes pourraient l'alimenter.

M. Beauchamp mentionne plusieurs approches prises par la direction pour alimenter la réflexion, notamment la journée d'idéation, ajoutant que d'autres journées seront organisées sur des problématiques plus précises. À maturité, une plate-forme d'idéation pourrait être mise en place. Pour ce qui est de l'aménagement du site, des volets urbains, architecturaux et autres, on est à réfléchir à la mise en place d'un comité consultatif d'experts ou à un panel d'experts, dont le rôle sera de conseiller et de recommander des actions à la direction de l'Université pour les choix dans la conception du site au cours des différentes années. Cependant à cette étape-ci il n'y a pas de mécanisme dédié à cela autre que de prendre note des commentaires et suggestions et de les intégrer lorsque c'est pertinent.

Dans une perspective de développement de l'Université dans l'avenir, M. Molotchnikoff demande si on a une provision pour éventuellement ajouter d'autres bâtiments et d'autres structures sur le site.

M. Beauchamp présente, à l'aide de la carte du site, les aires de développement qui permettront la construction de bâtiments aussi importants que le Pavillon des sciences, soit de 600,000 pieds, et une portion équivalente située au nord des centres d'innovation, qui porte le potentiel à 1.5 million de pieds carrés. À cela s'ajoutent les espaces supplémentaires qui pourront être greffés au Pavillon de l'enseignement et diverses autres portions de terrain, sans compter les espaces dans les bâtiments adjacents qui pourraient être occupés par l'Université. Il estime que les aires de développement qui ont été prévues vont permettre à l'Université de se redéployer à long terme.

Pour donner un ordre de grandeur, le recteur ajoute que le potentiel de construction qui est prévu équivaut au double du Pavillon Roger-Gaudry.

M. Gauthier estime que certaines des difficultés évoquées par M. Beauchamp ne seront pas faciles à surmonter, notamment la gentrification, le lien avec le campus actuel, ainsi que les accès

permettant de désenclaver le site qui ne sont pas garantis. Il désire savoir quelles difficultés sont anticipées et ce qui est prévu pour les surmonter.

M. Beauchamp assure que les éléments du projet tel que les appartements universitaires, les centres d'innovation et autres, reposent sur un modèle de réussite éprouvé dans d'autres contextes. Il reconnaît que le redéploiement du secteur et la gentrification comportent des risques en regard du maintien d'un environnement dynamique essentiel à l'instauration du campus. Pour cette raison, beaucoup d'efforts sont faits pour promouvoir cette vision auprès des administrations des cinq arrondissements environnants. Un objectif à très court terme serait la signature d'une déclaration conjointe du recteur et des maires d'arrondissements de l'île de Montréal, pour faire en sorte de reconnaître l'importance de faire de ce secteur un environnement créatif et innovant au cours des prochaines années et teinter les décisions à venir des élus. Déjà, les maires de deux arrondissements sont prêts à signer une telle déclaration. Parmi les autres actions, il mentionne l'achat d'un édifice d'un million de pieds carrés par une association regroupant des artistes du Mile-End qui a pris entente avec le gouvernement pour réserver 200,000 pieds carrés du bâtiment pour des loyers à des ateliers d'artiste à des prix abordables. Il déclare en terminant que les gens sont conscientisés à l'importance de réserver à moyen et à long terme des espaces pour permettre aux entrepreneurs et aux artistes de demeurer dans l'environnement, une des conditions essentielles pour le maintien et le développement d'une communauté créative.

Le président des délibérations remercie M. Beauchamp pour sa présentation et invite l'Assemblée à revenir au point 2 de l'ordre du jour.

AU-0555-9

PROCHAINE SÉANCE

AU-0555-9

M. David Lewis propose une motion de félicitations et de remerciement à l'endroit de M. Larochelle qui a agi comme président des délibérations de l'Assemblée universitaire au cours des cinq dernières années. Le recteur appuie la proposition. La motion est adoptée à l'unanimité.

Le recteur désire revenir sur la question qui lui a été posée par M. Portugais à propos de la déclaration de M. Filion dans Le Devoir. Il cite l'extrait de l'article paru dans Le Devoir du 3 décembre, notamment le passage suivant : «... le constat a été que la Charte ne répond pas à nos besoins » a indiqué le porte-parole M. Filon ». Citant ensuite le procès-verbal de la 554^e séance de l'Assemblée universitaire comme suit « dans sa forme actuelle le projet de loi ne correspond pas à nos besoins, à notre réalité. », le recteur conclut qu'il n'y a pas de différence notable entre la mention dans Le Devoir et le texte qui figure dans le procès-verbal de la 554^e séance que l'Assemblée vient d'adopter.

La prochaine séance aura lieu le lundi 17 février 2014, à 14 heures.

AU-0555-10

CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-0555-10

À la suggestion de M. Portugais l'Assemblée salue M. Larochelle par des applaudissements. M. Larochelle remercie les membres pour leur confiance.

Sur résolution, la séance est levée à 16 h 35.

Adopté tel que présenté le 17 février 2014 – Délibération AU-0556-2

Le président

Le secrétaire

Guy Breton

Alexandre Chabot